

Informations sur le dossier de consignation Sensibilisation à l'entrepreneuriat

Intention : Amener l'élève à se situer au regard de l'entrepreneuriat et à mettre en œuvre un projet entrepreneurial.

Critères d'évaluation:

- Pertinence de la planification
- Efficacité de la mise en œuvre d'un projet entrepreneurial
- Pertinence des éléments de réflexion

Voir le cadre d'évaluation des apprentissages pour plus de détails sur les critères d'évaluation : <https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/education/pfeq/cadres-evaluation/secondaire/francais/PFEQ-cadre-evaluation-sensibilisation-entrepreneuriat.pdf>

Pour le cours « Sensibilisation à l'entrepreneuriat », il n'y a pas d'épreuve à la fin de l'année. Le dossier de consignation constitue 100% du résultat final. Il est donc essentiel de le compléter sérieusement.

- L'élève doit d'abord compléter le document « Évaluation de mes qualités entrepreneuriales » permettant de trouver ou de clarifier ses caractéristiques entrepreneuriales.
- L'élève peut consulter au besoin le programme de formation de l'école québécoise pour le volet sensibilisation à l'entrepreneuriat :
https://www.education.gouv.qc.ca/fileadmin/site_web/documents/dpse/formation_jeunes/08-00857_SensibilisationEntrepreneuriat.pdf
- Ensuite, il doit compléter son journal de bord.
- À la page 13 du journal de bord, l'élève doit identifier trois besoins de son entourage.
- L'élève doit élaborer un plan de projet entrepreneurial et mettre en œuvre le projet. Il doit remplir le document « Projet entrepreneurial ».

Le journal de bord et le résumé du projet entrepreneurial sont évalués. À partir de la page 13 du journal de bord, c'est la compétence « mettre en œuvre un projet entrepreneurial » qui est travaillée.

Considérant le contexte de ce cours en dispense de fréquentation scolaire, c'est à l'élève qu'appartient de démontrer que le projet a bel et bien été réalisé. Pour ce faire, il pourrait annexer au journal de bord différentes preuves de la réalisation du projet. Voici quelques exemples : factures, photos, signatures, témoignages, vidéos, cartes d'affaires, affiches, etc.

Nous récupérons l'ensemble des documents du dossier de consignation à la fin de l'année (vers la mi-mai). Nous vous transmettrons la date officielle en même temps que les informations sur les épreuves de fin d'année.

Si jamais l'élève décidait de ne plus compléter ce cours pendant l'année scolaire, nous vous demandons de nous rapporter quand même l'ensemble des documents à la fin de l'année.

Pour toute question, merci de nous faire parvenir un courriel à l'adresse suivante : enseignement.maison@csssamares.gouv.qc.ca.

Cordialement,
Service des ressources éducatives – Enseignement à la maison